



Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

25 grand'rue - 68320 GRUSSENHEIM

03 89 71 62 47 03 89 71 67 54

Internet : www.grussenheim.fr

E. mail : mairie@grussenheim.fr

ARRETE MUNICIPAL N°18/2017 **INTERDICTION DE CIRCULATION**

Le Maire de GRUSSENHEIM

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L2213-5 et L2542-1 à L2542-4

VU le Code de la Route, article R. 37-1

VU le Code Pénal et notamment son article R. 610-5

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant le tournage pour le film "Roulez jeunesse" le mercredi 5 juillet 2017

ARRETE

Article 1er :

La circulation de tous véhicules sera interdite le mercredi 5 juillet 2017 entre 6 heures 30 et 21 heures sur le chemin du moulin (à partir du garage Jehl jusqu'à l'intersection avec la route départementale 45).

Article 2 :

La société SRAB Films est autorisée à organiser le tournage et occuper les abords du chemin mentionné à l'article 1er.

Article 3 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par les soins des organisateurs.

Article 4 :

La Communauté de Brigades de Gendarmerie de Colmar / Jepsheim est chargée de l'application des présentes dispositions.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin ;
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Colmar - Jepsheim;
- Brigade Verte ;
- Société SRAB ;

Fait à GRUSSENHEIM, le 19 juin 2017

Le Maire,




Martin Klipfel